

DELIBERATION N°61/2023
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

<p>Date de convocation : 2 juin 2023</p> <p>Date d'affichage de la convocation : 2 juin 2023</p> <p>Nombre de Membres : En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27 N'ayant pas pris part au vote : 0</p> <p>Délibération publiée le 6 juillet 2023</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.</p> <p><u>Etaient présents</u> :</p> <p>Mesdames : Sandrine BAY-GUEDES - Marie-Claude BEAL - Mireille DEFAY - Odile DEFAY - Blandine DELEAU-FERRET - Patricia GIRE-JOUBERT - Françoise GUILLOT - Marie-Claire OMBRET - Betty PEYRET - Béatrice VIDAL - Adrienne WIERZBA</p> <p>Messieurs : Claude BRUYERE - Francis CARDOSO - Guy CHAPELLE – Henri GIBERT - René HABOUZIT – Pierre LARGIER - Lionel MALOSSE - Bernard NOUVET – Marcel RIBES - Julien UGGERI</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents ayant donné pouvoir</u> :</p> <p>Mesdames : Alexandra BEAUFORT (pouvoir à Odile DEFAY) – Sylvie BONNARDEL (pouvoir à Adrienne WIERZBA) - Delphine ROUX-CHARRIER (pouvoir à Mireille DEFAY)</p> <p>Messieurs : Guillaume LASHERME (pouvoir à Pierre LARGIER) - Jean-Christophe VERA (pouvoir à Bernard NOUVET) - Jérôme RIVAT (pouvoir à Francis CARDOSO)</p> <p>Madame Adrienne WIERZBA a été désignée secrétaire.</p>
<p>Objet :</p> <p>Dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – Terrain multisports</p>	<p>VU le Code général des collectivités territoriales,</p> <p>VU la délibération N°105-2022 du conseil municipal du 18 novembre 2022 relative au dossier de demande de subvention DETR 2023 – Création d'un terrain multisports à Fay-La-Triouleyre,</p> <p>VU la délibération du conseil municipal N° 30-2023 du 14 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023,</p> <p>CONSIDERANT le volet territorial du Plan 5000 terrains de sport, année 2023, porté par l'Agence Nationale du Sport,</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que le projet de créer un terrain multisports sur une parcelle attenante à l'école de Fay-la-Triouleyre pour que l'équipement soit utilisé par l'établissement, le SIVOM de Fleuve en Vallées dans le cadre de la gestion des activités périscolaires et extrascolaires, des clubs sportifs, pour leurs entraînements et la découverte de leurs activités, et les habitants du village a été présenté lors du conseil municipal du 18 novembre 2022 dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande de subvention DETR.</p> <p>Il précise que le village de Fay-la-Triouleyre compte quasiment autant d'habitants que le bourg. Cependant, il n'existe pas d'équipement sportif similaire à celui présent à proximité du bourg. Il rappelle à ce titre que la desserte en transport en commun est inexistante entre le village et le bourg, que les modes de déplacement doux sont contraints par un accès sur routes départementales et que, par conséquent, les adolescents du village ne peuvent pas accéder facilement à ce terrain multisports. Au regard de cette situation et afin de répondre à la demande des habitants, il a donc été validé de créer un terrain multisports sur le village de Fay-la-Triouleyre.</p>

AR Prefecture

043-214301905-20230609-DEL61_2023-DE
Reçu le 06/07/2023

La commune souhaite également répondre à d'autres objectifs avec la création d'un tel équipement. Il s'agit de donner la possibilité aux jeunes du village de se rassembler mais aussi de contribuer au bien-être des habitants par la pratique du sport et de favoriser la découverte de nouvelles pratiques sportives. Les utilisateurs pourront en effet pratiquer plusieurs types de sports (football, basket, hand, hockey sur gazon, badminton, tennis) dans un espace sécurisé. Le terrain sera en accès libre et pourra être réservé par l'école, le SIVOM de Fleuve en Vallées et des clubs sportifs. Des conventions régiront les conditions d'utilisation pour les partenaires en présentant notamment les créneaux horaires réservés.

Afin de mettre en œuvre ce projet, Monsieur le Maire propose de déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du volet territorial du Plan 5000 terrains de sport (année 2023). Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		%
Honoraires (relevé topographique) / maîtrise d'oeuvre	8 944,00 €	Financement		
Création de la plateforme (travaux de terrassement et enrobé)	18 554,00 €	Etat DETR 2023 (sollicitée)	28 381,47 €	28,85 %
Terrain multisports	66 632,00 €	Agence nationale du sport - Plan 5000 terrains de sport (Volet territorial, Année 2023)	49 194,50 €	50,00 %
Imprévus	4 259,00 €	Autofinancement Commune	20 813,03 €	21,15 %
TOTAL	98 389,00 €	TOTAL	98 389,00 €	100,00 %

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un terrain multisports dans le village de Fay-la-Triouleyre,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du volet territorial du Plan 5000 terrains de sport (année 2023) pour ce projet à hauteur de 49 194.50 €, soit 50% du coût prévisionnel HT du projet, à savoir 98 389.00 € et à signer tout document relatif à cette demande,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer des conventions partenariales pour l'utilisation de l'équipement,
- **S'engage** à autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Fait à Saint-Germain-Laprade,

Le 6 juillet 2023

Le Maire

Guy CHAPELLE



La Secrétaire de séance

Adrienne WIERZBA

AR Prefecture

043-214301905-20230609-DEL61_2023-DE
Reçu le 06/07/2023

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de la Haute-Loire au titre du contrôle de légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.